

UN RÉSEAU FORT

ET SI ON OSAIT POUR VRAI?

LA TRIBUNE APTS Montérégie-Centre

JUIN 2025-Numéro 14

MOT DE LA PRÉSIDENTE



1 - Mélanie Leblanc, présidente

Par Mélanie Leblanc, présidente

Je tiens à remercier les personnes qui ont assisté à l'AGA le 4 juin dernier. Ce fut une belle soirée, avec quelques fous rires qui passeront à l'histoire et surtout un beau moment d'émotion lorsque deux membres ont recommandé à l'exécutif local la création d'un comité de lutte contre la discrimination raciale. J'aimerais vous raconter la petite histoire derrière cette proposition, qui a été adoptée à la très grande majorité par les membres présents.

Tout a commencé lors d'un 5 à 7 à la Trinquette, lorsque j'ai salué deux membres qui discutaient à une table, Gaëlle et Marie-Philippe. L'une d'elles, Gaëlle, venait tout juste d'être recrutée comme représentante de secteur. Elle m'a posé des questions sur son nouveau rôle et s'en est suivie une grande discussion qui nous a mené à parler de l'absence des personnes racisées dans nos instances et sur les comités syndicaux. Je parlais de diversité culturelle et elle m'a vite fait prendre conscience que de parler de diversité culturelle nous détourne du réel problème. On évite à tout prix de le nommer, on préfère tricoter autour et trouver des formules « politically correct », mais certaines situations vécues par nos collègues racisées peuvent être qualifiées de racisme.

Et voilà, il n'en fallait pas plus pour me convaincre! Je leur ai donc soumis l'idée de les aider à faire une proposition en AGA de création d'un comité. En s'inspirant de la trousse du comité diversité de l'APTS national et avec le soutien d'Isabelle Mantha, notre représentante nationale, Marie-Philippe et Gaëlle ont élaboré leur proposition pour la mise en place d'un comité de lutte contre la discrimination raciale. Les objectifs énoncés dans leur présentation sont « Écouter et sensibiliser, accompagner et référer, prévenir et représenter ».

Je tiens à souligner leur courage, puisque c'est intimidant de venir présenter à l'avant. Nous avons vécu un beau moment d'émotion; je suis tellement fière de leur travail! Que la demande vienne des membres est, pour moi, le signe que notre unité syndicale prend de la maturité. Vous aurez les détails en cours d'année pour la mise en place du comité.

Je vous souhaite un bel été!



MOT DE LA REPRÉSENTANTE NATIONALE



2 - Isabelle Mantha, représentante nationale

Par Isabelle Mantha, représentante nationale

Réforme du régime de négociation PL100: L'APTS exprime ses préoccupations

L'APTS a déposé un mémoire dans le cadre des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 100. Ce projet vise à réformer en profondeur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic. Voici quelques éléments phares de son mémoire.

Des catégories d'emploi trop rigides

L'APTS remet en question le maintien des quatre grandes catégories d'emploi, une structure jugée dépassée et peu représentative de la diversité des professions. Elle appelle à une réflexion conjointe pour mieux adapter la négociation aux réalités spécifiques de chaque titre d'emploi et des missions concernées.

Ancienneté : des clarifications nécessaires

Si l'idée de reconnaître l'« ancienneté réseau » est bien accueillie, l'APTS déplore le flou entourant son application. Elle demande des balises claires, notamment pour les cas de double emploi et les transferts entre établissements publics et privés conventionnés (EPC), ainsi qu'une consultation obligatoire avant toute modification des unités administratives.

Un régime de négociation à encadrer

L'APTS insiste sur l'importance de consulter les syndicats avant toute décision sur la répartition des matières à négocier. Elle s'oppose à la publication rapide des propositions de négociation (actuellement prévue après 5 jours) et recommande un délai de 30 jours pour permettre une analyse démocratique. Elle salue toutefois le maintien du droit de grève et la préférence donnée à la conciliation plutôt qu'à l'arbitrage.

Préserver les ententes locales

La centralisation des négociations pourrait nuire à la reconnaissance des réalités locales, selon l'APTS. Elle recommande de permettre aux instances locales de négocier certaines conditions de travail, de prolonger les ententes particulières jusqu'à leur renégociation, et d'instaurer un mécanisme de négociation de bonne foi avec médiation-arbitrage en cas de litige.

Conclusion : efficacité oui, mais avec équité

L'APTS reconnaît les efforts du gouvernement pour moderniser le régime de négociation, mais rappelle que cette réforme ne peut se faire sans une implication réelle des syndicats. Elle plaide pour un équilibre entre efficacité procédurale et respect des réalités professionnelles et régionales.

Pour prendre connaissance de l'entièreté du mémoire, voici le lien où vous allez le retrouver, dans la section Mémoires et avis : <https://aptsq.com/publications/>

MOT DE VOTRE PERSONNE CONSEILLÈRE



3 - Jean-François Tremblay, conseiller syndical

Par Jean-François Tremblay, personne conseillère

L'assignation temporaire : un retour au travail encadré par la loi

*Quand un accident de travail ou une maladie professionnelle survient, c'est toute notre vie qui peut être bouleversée. La **Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)** prévoit notamment les modalités d'indemnisation et des mécanismes pour protéger les travailleuses et travailleurs victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle pendant leur rétablissement. L'un de ces mécanismes, c'est **l'assignation temporaire**.*

En effet, l'article 179 de la LATMP permet à l'employeur d'assigner temporairement des tâches à un travailleur ou travailleuse en attendant que la personne soit de nouveau apte à exercer son emploi habituel ou qu'il soit capable d'exercer un emploi convenable.

Cette mesure est aussi enchâssée à la clause 30.37 de notre convention collective nationale, qui mentionne qu'une personne salariée peut être assignée temporairement à son poste d'origine avec des tâches qui respectent ses limitations ou à un poste temporairement dépourvu de sa personne titulaire et ce, prioritairement à la personne salariée inscrite à la liste de disponibilité, à moins que les parties en conviennent autrement.

Qu'est-ce que l'assignation temporaire?

L'assignation temporaire, c'est quand l'employeur vous propose de revenir au travail, **mais à des tâches adaptées à votre condition médicale**, en attendant que vous soyez capable de reprendre votre poste habituel. Cette assignation doit respecter les limitations établies par votre **médecin traitant**, et vous **n'êtes pas obligé-e d'accepter n'importe quoi**.

Vos droits, votre santé avant tout

Avant de vous assigner temporairement à d'autres tâches, **l'employeur doit obtenir une autorisation écrite de votre médecin**. Ce dernier doit confirmer que vous pouvez faire certaines activités, sans aggraver votre état.

Depuis octobre 2022, à la suite de l'entrée en vigueur de la (LMRSST), l'employeur doit obligatoirement utiliser le formulaire de la CNESST afin d'assigner temporairement une travailleuse ou un travailleur alors qu'il pouvait autrefois utiliser un « formulaire maison ».

L'assignation doit être **raisonnable**, sécuritaire et conforme aux recommandations médicales. Elle doit donc répondre aux critères suivants :

-
1. Le travailleur ou la travailleuse est raisonnablement en mesure d'accomplir le travail;
 2. Ce travail ne comporte pas de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique de la personne compte tenu de sa lésion;
 3. Le travail est favorable à la réadaptation du travailleur ou de la travailleuse. La personne a le droit de refuser une assignation temporaire **si elle ne respecte pas ses limitations**. Dans ce cas, le syndicat peut intervenir pour **vous accompagner et faire respecter vos droits**.
-

Pourquoi cette mesure existe-t-elle?

L'assignation temporaire vise donc à :

-
- Favoriser un **retour progressif au travail**

- Éviter l'isolement et la détérioration de la santé mentale
 - **Maintenir un lien avec le travail pendant la convalescence**
-
-

Mais attention : cette mesure **ne devrait pas être utilisée par l'employeur pour gérer l'imputation des coûts liés aux accidents du travail à son dossier CNESST** ou de vous forcer à reprendre le travail trop tôt.

Ce qu'il faut retenir:

- L'assignation temporaire **doit être approuvée par votre médecin.**
 - Elle **doit respecter vos limitations physiques et psychologiques.**
 - **Vous pouvez refuser une assignation non conforme.**
 - **Le syndicat est là pour vous défendre et vous accompagner dans ce processus.**
 - **La CNESST peut être saisie en cas de désaccord.**
-
-

Ressources utiles

- **Votre exécutif local APTS** : Pour toute question ou situation d'assignation temporaire, communiquez avec votre exécutif syndical.
 - **CNESST – Site web** : www.cnesst.gouv.qc.ca
-

MOBILISATION ET ACTION SOCIOPOLITIQUE



4 - Julie Béland, directrice

Par Julie Béland, directrice

Le projet de loi n° 89, une atteinte directe aux droits fondamentaux des travailleur-se-s

Depuis plusieurs semaines, vous avez certainement entendu parler du projet de loi n° 89, intitulé « Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out ». Ce projet de loi a été déposé par le ministre du Travail, Jean Boulet, le 19 février 2025. Il propose des modifications au Code du travail du Québec afin de limiter les impacts des conflits de travail sur la population, notamment en matière de services essentiels.

Globalement, le Ministre Boulet croit que son projet de loi renforcera la protection de la population en cas de grève ou de lock-out, en introduisant deux principales mesures :

-
- 1. Arbitrage obligatoire : Le ministre du Travail pourrait imposer un arbitrage exécutoire lorsque, après l'intervention infructueuse d'un conciliateur ou médiateur, un conflit de travail menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population. Cette*

mesure s'inspire du Code canadien du travail et permettrait de mettre fin à une grève ou à un lock-out en statuant sur les conditions de travail des personnes salariées.

- 2. Services assurant le bien-être de la population : Le projet de loi introduit une nouvelle catégorie de « services assurant le bien-être de la population », que le gouvernement pourrait désigner par décret. Le Tribunal administratif du travail serait alors chargé de déterminer les services minimaux à maintenir en cas de conflit de travail dans ces secteurs.*

À la suite à ce dépôt, il y a eu une levée de boucliers de la part des principaux acteurs syndicaux, dont l'APTS. Si ce projet de loi est adopté dans son intégralité, il portera une atteinte directe aux droits fondamentaux des travailleur-se-s. La grève, c'est l'ultime moyen de pression. Il est à craindre que l'application de ce projet de loi pourrait bien se faire selon l'interprétation du moment du Ministre et pourrait favoriser la partie patronale, alliée de toujours de la CAQ.

Bien que le Réseau de la santé et des services sociaux ne soit pas directement touché par les plans du ministre Boulet parce que celui-ci est déjà soumis à la loi des services essentiels entre autres, il est primordial d'être solidaire des milliers de travailleur-se-s qui en vivront les impacts. Des impacts bien réels qui déséquilibreront le rapport de force dans la négociation des contrats de travail et qui aura comme conséquence de réduire leurs conditions de travail.

Pour plus d'information sur le sujet :

https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=O8ciwZuY_BHG3Lc3M-bRcBJpwqz3WnCB0khlDixdcCkZYRfw--QS76aNGep5S88-9XZxvRVmt1mZUO4px92iLuVV2H2gozRc3jMZXi4b8QLCsDLOXhePG8ooMQvPpkPqNeYODjROI_NhO3Y0Prv4h_q~~

<https://www.youtube.com/watch?v=ckfjkYANJtY>.

SI NOTRE EMPLOYEUR ÉTAIT UNE PERSONNE...

Lors d'un événement, nous avons fait un exercice ludique avec des membres pour connaître leur vision de l'employeur (Santé Québec/CISSSMC). Nous leur avons demandé de décrire leurs perceptions du profil de l'employeur comme s'il s'agissait d'un individu (ex. nom, âge, langue parlée, priorités, vision, traits de personnalité, etc.). Les commentaires recueillis

reflétaient le quotidien des personnes participantes et pouvaient viser tant Santé Québec, le CISSSMC, une direction ou un secteur d'activités.

Voici quelques perceptions ressorties à la suite de cet exercice :

- *Sa pensée : Celle du ministre; a une vision à court terme (maximum 4 ans)*
 - *Ses priorités : Axé sur les statistiques, la performance, la production, la durée moyenne de séjour. Centré sur son image et ses besoins*
 - *Sa langue parlée : le langage de l'argent, la langue de bois*
 - *Ses traits de personnalité : Reproduit les mêmes erreurs en continu, n'a pas d'autocritique, manque de transparence, rigide, infantilisant, contrôlant, exigeant, autoritaire, manque d'empathie*
 - *Sa vision : Veut faire plus avec moins*
 - *Ce qu'on lui reproche : Utilise ses employé-e-s comme des marionnettes, n'écoute pas réellement ses employés*
-

Nous avons également demandé aux membres quelles seraient leurs pistes de solutions pour améliorer la perception que les personnes salariées ont de l'Employeur :

- *Humanisation, avoir du cœur, travailler avec et pour les employé-e-s*
 - *Bienveillance*
 - *Souplesse et ouverture*
 - *Accessibilité*
 - *Équité*
- *Mieux comprendre le terrain*

- *Valoriser l'autonomie professionnelle*
 - *Transparence*
 - *Collaboration*
- *Être à l'écoute des employé-e-s. Message : « En plus de nous entendre, écoutez-nous! »*
 - *Plus d'éco-responsabilité*

*Force est de constater qu'il y a encore du travail à faire pour améliorer l'expérience employé!
Pour notre part, nous continuerons à porter votre voix pour sensibiliser l'Employeur à la
réalité vécue par ses travailleuses et travailleurs sur le terrain, afin d'améliorer votre
quotidien au travail.*

POLITIQUE DE REMISE DE DON



5 - Passe-moi la Puck



6 - La Halte du coin

Remise de dons

Adoptée en 2021, la plateforme politique de l'APTS inclut le volet « prendre soin de la collectivité ». Depuis plusieurs années en Montérégie-Centre, nous avons mis en place une politique locale de remise de dons aux organismes communautaires du milieu. L'an dernier, une proposition à l'effet de bonifier cette politique et d'offrir deux dons de mille dollars à deux organismes communautaires du milieu a été entérinée lors de l'assemblée générale annuelle.

En 2024-2025, les membres ont choisi le thème du soutien aux personnes vivant en situation d'itinérance. Les membres de l'exécutif ont analysé les suggestions remises par les membres et ont décidé de remettre les dons aux organismes Passe-moi la puck et La Halte du coin.

Passe-moi la puck

<https://www.facebook.com/passemoilapuck/>

« **Passe-moi la puck** est un organisme communautaire en travail de rue de Saint-Jean-sur-Richelieu qui accompagne les personnes vulnérables et marginalisées de 0 à 100 ans dans leurs démarches. Fondé sur une approche humaniste et de réduction des méfaits, le travail de rue vise à créer et développer des liens de confiance avec des personnes en rupture sociale ou à risque de l'être, pour les accompagner vers un mieux-être. Sans jugement ni

discrimination, les travailleuses et travailleurs de rue écoutent, informent, soutiennent et accompagnent, tout en respectant le rythme et les choix de chaque personne. »

La Halte du coin

<https://lahalteducoin.org/>

« **La Halte du Coin** est un refuge d'urgence sécuritaire, ouvert 24/7 et à haut seuil d'accessibilité. La ressource accueille toute personne en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en répondant à ses différents besoins de base et en la guidant, lorsque nécessaire, vers les ressources appropriées. »

*Nous constatons avec bonheur que vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à nous soumettre la candidature d'organismes de la région. Pour l'année 2025-2026, la thématique de don, choisie lors de l'assemblée générale annuelle du 4 juin dernier, sera la **défense des droits des femmes**. Vous pouvez dès maintenant (jusqu'au 1er février 2026) nous acheminer vos propositions d'organismes communautaires au cissmc@aptsq.com.*

Solidarité !

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Par Mélanie Favreau, directrice

Travailler à la chaleur

La période estivale arrive à grand pas. Bientôt, le mercure avoisinera les 30 degrés Celsius et les périodes de canicule se succéderont.

Bien que la majorité d'entre vous travaillez à l'air climatisé, vous n'êtes pas à l'abri d'un bris de ventilation! Dans ces conditions, le confort thermique est parfois difficile à atteindre.

Une température ambiante et un taux d'humidité élevés, sont des facteurs de risque pouvant mener à un coup de chaleur. Lors d'avertissement de chaleur élevée, il est donc important de monitorer ces deux facteurs dans votre environnement de travail, et ce, même dans une aire ouverte ou un bureau. Consultez cet [Outil permettant d'évaluer le niveau de risque](#).

Lorsque nécessaire, l'employeur doit mettre en place des mesures préventives pour fournir à son équipe de travail des conditions sécuritaires, surtout lors de vagues de chaleur. Les travailleuses et travailleurs peuvent appliquer des mesures telles qu'abaisser les stores lorsque possible, adapter la tenue vestimentaire, ajuster le rythme de travail, prendre des pauses, boire de l'eau, etc. Ils et elles doivent également porter une attention particulière à leur état général et à celui de leurs collègues.

Sauriez-vous reconnaître les signes d'un coup de chaleur? Les étourdissements, vertiges, nausées et la fatigue inhabituelle sont des signes fréquemment rencontrés. En période de grande chaleur et de canicule, restez à l'affût.

Si vous croyez être en présence d'une situation à risque, n'hésitez pas à interpeller votre gestionnaire. En cas de doute ou en absence de suivi, remplissez le [formulaire de déclaration d'incident, accident et situation à risque](#) et contactez vos représentants syndicaux en santé et sécurité au travail.

REPRÉSENTANTES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ



8 - Karine Gaudet et Marie-Noëlle Plante

Par Karine Gaudet et Marie-Noëlle Plante, RSS

Lorsque l'anormal devient invisible

Bonjour à toutes et à tous,

Avez-vous remarqué qu'il y a eu des élections pour nommer des Représentant-e-s en santé et sécurité (RSS) à l'automne 2024 ?

Nous sommes Marie-Noëlle Plante et Karine Gaudet, vos représentantes en santé et sécurité du travail. Si nous occupons cette fonction aujourd'hui, c'est grâce à votre vote. Vous avez été nombreuses et nombreux à participer au processus de sélection et nous tenons à vous dire un grand merci pour votre confiance.

Notre équipe compte six RSS, issus de différents syndicats (APTS, FIQ et CSN). Notre force réside dans la diversité de nos secteurs d'origine, ce qui nous permet d'avoir une vision large et complémentaire de la réalité du terrain. Nous faisons désormais partie du Comité paritaire en santé et sécurité du travail (CPSST), d'où nous recevons nos mandats et responsabilités.

Grâce à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS), à des préventionnistes ainsi qu'à des techniciens en prévention incendie, nous avons eu l'occasion de suivre des formations nous permettant de réaliser des inspections sur les lieux de travail, ainsi que sur certains équipements spécifiques. De ce fait, nous avons jusqu'à présent réalisé plus de 60 inspections à travers le CISSS Montérégie-Centre.

La santé et la sécurité au travail ne concernent pas qu'une poignée de personnes : elles nous concernent tous et toutes. Chaque action que nous posons – petite ou grande – peut éviter une blessure, un accident, une souffrance.

Nous sommes fières de savoir que nos actions, même les plus simples en apparence, peuvent faire une réelle différence. Si notre vigilance permet d'éviter qu'un·e seul·e collègue se blesse, alors notre travail prend tout son sens. Ce n'est pas seulement une question de règles ou de conformités, c'est une question de solidarité.

Nous prenons notre mandat à cœur. Nous sommes fières de contribuer, jour après jour, à créer un milieu plus sécuritaire. Afin que l'anormal ne passe plus inaperçu.

COMITÉ D'ACTION FÉMINISTE



9 - Édith-Kathie Ayotte, secrétaire

Par Édith-Kathie Ayotte, secrétaire

Françoise David, quelle femme inspirante!

Elle est une femme exceptionnelle, au parcours de vie extraordinaire. Engagée, militante, féministe, organisatrice communautaire, politicienne, écrivaine, épouse, mère de famille, et autres. Elle est née à Montréal en 1948 au sein d'une famille de personnalités connues publiquement dans divers domaines comme la politique, le milieu universitaire et le cinéma. Sensibilisée aux inégalités socioéconomiques par sa mère, elle aide des familles en situation de vulnérabilité dès l'adolescence. Durant l'année 1969, elle enseigne au sein d'une école secondaire au Rwanda pendant environ six mois. Elle étudie à l'Université de Montréal et obtient un baccalauréat en service sociale en 1972. Animée par des valeurs de justice et d'égalité, elle travaille entre autres comme organisatrice communautaire et s'implique auprès de plusieurs organismes qui luttent contre la pauvreté et les droits des femmes.

Vie professionnelle, syndicale et communautaire

Françoise David devient présidente de son syndicat et responsable du comité de la condition féminine de la Fédération de la santé et des services sociaux entre 1977 et 1984. De 1987 à 1994, elle est coordonnatrice du Regroupement des centres de femmes du Québec durant quelques années (il s'agit aujourd'hui de L'R des centres de femmes du Québec, qui regroupe plus de quatre-vingts organismes communautaires).

En 1994, elle est élue présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et y reste jusqu'en 2001. Au cours de son mandat, elle dénonce la pauvreté des femmes et la violence faite aux femmes. Elle s'active sur de nombreux enjeux qui touchent les femmes (ex. organisation de la Marche du pain et des roses contre la pauvreté en 1995 et de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence en 2000).

Durant les années 2000, Françoise David s'implique à l'étranger dans le cadre de plusieurs projets, dont une mission d'observation non gouvernementale en Irak et un stage au Mali avec l'organisme SUCO. En 2002, elle collabore avec l'organisme Au bas de l'échelle pour l'obtention d'une réforme en profondeur de la Loi sur les normes du travail.

Une vie politique bien remplie !

En 1995, elle s'implique dans le camp du Oui aux côtés de Jacques Parizeau et Lucien Bouchard lors du référendum portant sur la souveraineté du Québec. Durant les années 2000, elle fonde plusieurs mouvements politiques, dont le mouvement citoyen D'abord Solidaire, qui vise à informer la population sur les dangers de la montée de la droite et à expliquer les programmes des différents partis politiques québécois.

En 2004, elle participe à la fondation du mouvement féministe et altermondialiste Option citoyenne, qui fusionnera en 2006 avec l'Union des forces progressistes pour devenir Québec

solidaire, présentant ainsi une option politique de gauche unifiée. Elle agit comme co-porte-parole de ce parti pendant plus de 10 ans. Elle obtient deux mandats consécutifs comme députée à l'Assemblée nationale du Québec (2012-2016). En 2016, son projet de loi 492 consistant à protéger les droits des personnes âgées à bas revenu habitant leur logement depuis 10 ans ou plus en tant que locataires est adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale de Québec, ce qui est très rare dans le domaine politique.

Françoise David quitte la vie politique en 2017 à l'âge de 70 ans. Tout au long de son parcours politique, elle soutient plusieurs causes comme les droits des femmes immigrantes, l'accessibilité à des logements salubres et abordables et les droits des personnes âgées. Elle participe de plus activement au mouvement #MoiAussi et est présente au lancement du mouvement #EtMaintenant en 2018, mouvement qui lutte contre la violence sexuelle au Québec. Elle demeure une citoyenne engagée soutenant diverses causes. Son implication et sa détermination ont permis l'avancement des luttes pour que les situations évoluent au sujet, entre autres, de la pauvreté et des droits des femmes.

« Du pain et des roses »

Le 7 juin dernier, Françoise David était présente à Québec pour le 30e anniversaire de la marche « Du pain et des roses ». Elle a d'ailleurs prononcé un discours pour revendiquer le droit des femmes et des filles. Elle a mentionné les neuf revendications de 1995 en précisant les gains et les pertes obtenus à cet égard.

Pour en connaître davantage sur le sujet, nous vous invitons à consulter le document L'état de la situation des revendications de 1995-2025 sur le site internet suivant : <https://ffq.qc.ca/portfolio-items/marchons-pour-du-pain-et-des-roses-encore-et-plus-que-jamais/>

Honneurs et distinctions

Françoise David reçoit plusieurs distinctions au cours de sa vie :

-Nommée chevalière de l'ordre national du Québec en 1999

-Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » en 2002

-Prix René-Chaloult en 2021

-Diplômée d'honneur de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal en 2004. D'ailleurs, pour son parcours exceptionnel, l'Université de Montréal lui décerne un doctorat honoris causa en 2018.

Publications

Elle écrit divers livres et collabore pour d'autres. En voici quelques-uns :

2003 : Solidaire d'abord !

2004 : Bien commun recherché, une option citoyenne.

2014 : De colère et d'espoir : carnet (première édition en 2011)

2017 : Mes six derniers mois !

2022 : Du cœur au combat : Françoise David en cinq temps, Lise-Marie Gervais

2022 : Oui ! Histoire de mariages : 18e siècle-21e siècle, Aurélie Samson

2024 : Mettre en œuvre le travail social de demain : Défis et renouvellement de l'intervenant social, Denis Bourque

Références :

<https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/commemorations-celebrations/femmes-influence/politique/francoise-david.html>

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/biographies/250>

<https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=372>

<https://fondation.ydesfemmesmtl.org/representant/francoise-david/>

<https://distinctions.umontreal.ca/luniversite-honore/doctorats-honoris-causa/doctorats-honoris-causa-2018/profil/udemportraits/f/francoise-david/>



Du pain et des roses, 30 ans de marche et de lutte !

La marche « Du pain et des roses » a vu le jour en raison de différentes décisions politiques des années 1980 qui ont provoqué une grande récession. Cette dernière a grandement impacté les femmes. Ce contexte a perduré durant les années 90 où le taux de chômage a augmenté considérablement. Dans le but de dénoncer la pauvreté des femmes et contrer la violence à leur égard, Françoise David, en collaboration avec Manon Massé et Diane Matte, ont développé l'idée d'une marche.

Ainsi, la première édition de cette marche, dont le but était de marcher vingt kilomètres par jour, a eu lieu en 1995. Elle s'est déroulée sur une période de dix jours, du 26 mai au 4 juin. Les départs se sont effectués à partir de trois grandes villes (Montréal, Longueuil et Rivière du Loup) pour se terminer à l'Assemblée nationale à Québec devant 15 000 personnes.

Cette marche s'est articulée autour de neuf revendications :

- 1. Mettre en place un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant.*
- 2. Voter une loi sur l'équité salariale.*
- 3. Augmenter le salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté (8,15\$).*
- 4. Appliquer la Loi des normes minimales du travail à toutes les personnes participant à des mesures d'employabilité.*

5. *Mettre en place un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source.*
 6. *Créer au moins 1500 nouvelles unités de logement social par année.*
 7. *Assurer l'accès aux services et programmes de formation générale et professionnelle avec soutien financier adéquat, en vue d'une insertion ou d'une réinsertion au travail.*
 8. *Application rétroactive de la réduction du temps de parrainage pour les femmes immigrantes ainsi qu'un mécanisme d'accès aux droits sociaux pour les femmes parrainées victimes de violence conjugale et familiale.*
 9. *Gel des frais de scolarité et augmentation des bourses aux étudiant-e-s.*
-

Pour parvenir à porter ces revendications, des femmes inspirantes sont nommées comme marraines : Anne-Marie Alonzo, Audrey Benoit, Aoura Bizzari, France Castel, Ariane Émond, Ranee Lee, Chantal Peticlerc, Michèle Rouleau, Marie-Claire Séguin, Marie-Joée Turcotte et Marjorie Villefranche.

La marche « Du pain et des roses » a rassemblé les femmes du Québec provenant de divers horizons et a favorisé la solidarité féminine. Elle a été également à l'origine du mouvement de la première marche mondiale des femmes pour contrer la pauvreté et la violence envers les femmes. Initiée par Manon Massé et Diane Matte, la première édition de cette marche mondiale s'est déroulée entre le 8 mars et le 17 octobre 2000. Elle a rassemblé des femmes provenant de 160 pays à travers le monde.

D'où vient ce nom « Du pain et des Roses » ?

Son nom est en référence au poème Bread and Roses, dont le titre a été repris comme slogan lors de la grève des ouvrier-ère-s de la ville de Lawrence au Massachussetts en 1912. Dirigée par des travailleuses immigrantes, cette grève visait les conditions de travail des femmes et des enfants. Cette dernière a permis de développer des nouvelles tactiques qui sont devenues des pratiques courantes durant les conflits de travail. Cette grève portait le nom « Du pain et des roses » en référence à la chanson anglophone « Bread and Roses ».

Le slogan original est tiré d'un discours d'Helen Todd, qui a milité pour le droit de vote des femmes durant le début des années 1900, et a inspiré James Oppenheim pour un poème publié en 1911 et Caroline Kohlsaas pour une chanson en 1917. En 1974, Mimi Fariña a composé une nouvelle version de la chanson. Il s'agit d'une chanson entonnée couramment

par les femmes faisant partie d'un mouvement syndical ou féministe. Au Québec, le slogan a été repris comme thème de la marche « Du pain et des roses » et de la marche mondiale des femmes. Le pain représente le travail et les conditions économiques, tandis que la rose symbolise la qualité de vie.

Voici un lien pour écouter diverses versions de cette chanson ou de ce poème :

<https://www.riseupsinging.org/songs/bread-and-roses>.

La chanson thème de la marche mondiale des femmes au Québec a été composée par Hélène Pedneault et Marie-Claire Séguin. Vous trouverez ci-dessous une version de cette chanson traduite en français.

Trente ans plus tard, le 7 juin 2025, une marche pour commémorer le 30e anniversaire de la marche pour contrer la pauvreté et la violence envers les femmes, les femmes autochtones et les filles a été organisée à Québec. L'objectif étant de marcher ensemble pour du pain et des roses, dans l'inclusion et la solidarité, avec les personnes en situation de pauvreté, de handicap ou vivant d'autres formes de marginalisation. Plusieurs personnes de 1995 étaient présentes, certaines marraines accompagnées de co-marraines: Françoise David, Sylvie St-Amand (présidente de la Fédération des femmes du Québec), Léa Clermont-Dion (autrice et réalisatrice), ainsi que Marie-Josée Turcotte (ancienne journaliste sportive). Plusieurs personnes du syndicat de l'APTS étaient présentes, dont Isabelle Mantha, représentante nationale au CISSS Montérégie-Centre et Édith-Kahtie Ayotte, secrétaire à l'exécutif local.

Lors de cette journée, un rosier symbolique a été remis à Nathalie Roy, présidente l'Assemblée nationale, devant l'édifice de l'Assemblée générale à Québec. La marche s'est conclue par une invitation à un grand rassemblement organisé par la [Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes](#), à Québec le 18 octobre prochain, dans le cadre de la 6e édition de cette marche internationale, issue de celle de 1995. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Pour vous procurer des objets de la collection féministe:

<https://petitegazelle.com/collections/collection-feministe>

Chanson traduite en français, en français :

<https://www.youtube.com/watch?v=FUoHQB5Q8M0>

*« Pendant que nous marchons, marchons dans la beauté du jour
Un million de cuisines sombres, un millier de greniers mornes
Sont touchés par des rayons de soleil radieux et soudain
Alors qu'on nous entend chanter, du pain et des roses, du pain et des roses!*

Pendant que nous marchons, marchons, nous luttons aussi pour les hommes Car ils sont les frères des femmes et nous marcherons de nouveau avec eux Nos vies ne seront pas passées à suer de la naissance à la mort Le cœur a faim tout comme le corps, Donnez-nous pain, mais aussi des roses

Pendant que nous marchons, marchons, d'innombrables femmes mortes Pleurent pendant que nous chantons, notre cri pour du pain L'art, l'amour et la beauté que leurs âmes de servantes renfermaient Oui, nous luttons pour du pain, mais nous luttons pour des roses aussi

Pendant que nous marchons, marchons, nous nous tenons bien droit La montée des femmes est notre montée à tous Finis les corvées et enfin on se repose On partage les gloires de la vie du pain et des roses, du pain et des roses »

Références

<https://congresdutravail.ca/le-poeme-qui-a-inspire-un-mouvement/>

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/marche-du-pain-et-des-roses>

<https://ffq.qc.ca/portfolio-items/marchons-pour-du-pain-et-des-roses-encore-et-plus-que-jamais/>

PROMOTION DES PROFESSIONS: RÔLE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE AU PROGRAMME AGIR TÔT

Par Isabelle Duranleau, ergothérapeute au programme Agir tôt - secteur Haut-Richelieu-Rouville

*Il est démontré que les difficultés d'adaptation et de développement pendant la petite enfance influencent la santé, la réussite éducative et la **trajectoire de toute une vie** (1). Le Ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en œuvre le programme Agir tôt au sein du réseau de la santé et des services sociaux en 2019 dans le but d'offrir de **l'intervention précoce** aux enfants qui présentent des défis dans leur développement (2). Lorsque des inquiétudes sont présentes pour un enfant, un dépistage est offert au CLSC. Il est tout de même important de rappeler que le développement est unique à chacun. (3)*

Plusieurs professionnels œuvrent en interdisciplinarité au sein du programme Agir tôt, dont des **ergothérapeutes**. Globalement, le rôle de l'ergothérapeute vise à soutenir les enfants et leur famille à s'engager dans la **réalisation de leurs occupations** (4). Quelles sont les occupations de l'enfant?

- Les jeux et les loisirs (ex. inventer un scénario de jeu dans le milieu de garde, apprendre à faire du tricycle sur le trottoir, jouer à un jeu de société avec un cousin, participer à un cours de natation à la piscine municipale);
 - Les activités productives (ex. ranger ses jouets à la maison, dessiner, faire un bricolage, se préparer des céréales, faire un casse-tête);
 - Les activités de la vie quotidienne (ex. s'habiller, se laver, s'apaiser avant le dodo, mastiquer un aliment dur, explorer de nouveaux aliments). (4)
-

Pour réaliser leurs différentes activités, les enfants ont besoin de développer leurs habiletés à se **réguler** (ex. ajuster son niveau d'éveil à la tâche, gérer ses émotions et ses sensations). L'ergothérapeute est en mesure d'apporter une contribution unique dans la compréhension des difficultés de régulation, dont une meilleure compréhension du **portrait sensoriel** des enfants. Est-ce que l'enfant réagit trop fortement au toucher et pleure toutes les larmes de son corps lors du lavage de cheveux? Est-ce que son système vestibulaire s'emballe trop vite et l'empêche de grimper dans le module de jeux comme son ami?

L'ergothérapeute peut intervenir à plusieurs niveaux :

- **Promotion/prévention** universelle (ex. atelier dans un groupe d'enfants au CPE axé sur le développement moteur, visioconférence aux parents sur l'exploration alimentaire des tout-petits);
- **Dépistage/ outillage** (ex. groupe pour développer les habiletés de régulation au CLSC, atelier au parc avec des enfants de 4 ans pour observer leurs habiletés motrices et habileté à jouer);
- **Évaluation/suivis individualisés** (ex. évaluation individuelle d'un enfant présentant des signes d'un trouble neurodéveloppemental tel que le trouble du spectre de l'autisme, le trouble du développement de la coordination ou encore un retard de

développement, élaboration d'une thérapie pour améliorer les difficultés ciblées tout en mettant l'accent sur les forces).

La spécificité de l'ergothérapeute réside dans l'**analyse de l'interaction** entre les capacités de l'enfant, les exigences de l'environnement et les types d'occupation (4). À travers les suivis, l'ergothérapeute peut, entre autres, recommander des aides techniques (ex. paire de ciseaux avec ressort, crayon ayant une forme triangulaire), des modalités sensorielles (ex. objet lourd, objet à mâchouiller, pause sensorielle avec musique à basses fréquences), des activités à pratiquer à la maison et des modifications de l'environnement (ex. chaise multi positions, diminuer les stimuli visuels). Les interventions sont centrées sur les besoins de la famille et de l'enfant.

Un exemple? Cassandra, 4 ans, est connue pour être plutôt maladroite et tombe souvent de sa chaise ou dans la cour de jeu au CPE. L'ergothérapeute fait des recommandations quant au positionnement, aux adaptations à faire dans la cour ainsi qu'aux activités à privilégier qui fournissent de la proprioception (dans le but de soutenir le développement du schéma corporel). L'ergothérapeute fera également une évaluation individualisée des habiletés sensorimotrices afin de déterminer les besoins spécifiques.

Références

1. Ensemble pour mieux soutenir le développement des enfants cadre de référence, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec 2024
 2. Site du programme Agir tôt : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/developpement-des-enfants/outils-ressources-developpement-enfants/programme-agir-tot-depister-tot-pour-mieux-repondre-aux-besoins-des-enfants>
 3. L'ergothérapie auprès de l'enfant qui présente un retard de développement, Ordre des ergothérapeutes du Québec, mise à jour le 1er janvier 2012
 4. La contribution essentielle de l'ergothérapeute en enfance – jeunesse, document d'information, OEQ février 2022
-

NOUS ÉTIIONS LÀ...





Mars

Une manifestation intersyndicale en opposition au projet de loi 89 du Ministre Boulet. De nombreux acteur-trice-s syndicaux de tous les milieux étaient réuni-e-s en marge d'une présence du ministre à Montréal. Caroline Sergerie et Julie Béland étaient présentes.

Une partie de l'exécutif local et Isabelle Mantha, représentante nationale, ont assisté au conseil général de l'APTS.

Les agent-e-s de liaison étaient rassemblé-e-s en conseil syndical à Saint-Jean-sur-Richelieu.
Des présentations ont été offertes sur divers sujets dont : la liste d'ancienneté, le guide
« Accès égalitaire à la militance » et les relations de travail.











Avril

Le poisson d'avril a été au cœur d'une manifestation régionale de la Coalition Santé Montérégie, au Parc Georges-Dor à Longueuil. L'événement a réuni citoyen-ne-s, syndicats et organismes communautaires.

Le printemps est la saison de nos soupers cabane à sucre et vous avez été près de 500 à y participer. Cette année, c'est avec la collaboration de nos collègues de la Montérégie-Ouest que nous avons tenu ces activités. Encore une fois, nous avons pu compter sur la présence de Robert Comeau, président de l'APTS.

Isabelle Mantha, représentante nationale et M. Robert Morin, conseiller syndical vous ont présentés l'entente de principe pour le PURA.

Participation au Sommet Santé et sécurité du travail, qui a réuni des organisations syndicales et des groupes sociaux de défense des droits des travailleuses et des travailleurs. De nombreux sujets relatifs à la prévention et la réparation des lésions professionnelles ont été

abordés, de même que les changements et défis en santé et sécurité du travail (SST). Mélanie Favreau et Amélie Ostiguy, étaient présentes.

Suite à l'invitation de nos collègues de l'APTS Montérégie-Est, les membres de l'exécutif local ont manifesté devant le bureau du Ministre de la santé et des services sociaux, Christian Dubé. Ce regroupement avait pour but de dénoncer les coupures de postes en lien avec les mesures d'austérité.

Participation au colloque de l'ASSTSAS (santé et sécurité au travail). Mélanie Favreau et Amélie Ostiguy, directrices, étaient présentes.

Chaque mois, Julie Béland, directrice, propose des rencontres aux nouveaux membres de la catégorie 4. Lors de ces rencontres, il est question du fonctionnement de l'APTS et des services offerts au niveau local. Il s'agit de plus d'une occasion de répondre aux questions les plus fréquemment posées.

Le 31 mars dernier, neuf grandes organisations syndicales dont l'APTS ont lancé les États généraux du syndicalisme. Suite à ce lancement, Mélanie Leblanc, présidente, Julie Béland, directrice et Isabelle Mantha, représentante nationale, ont assisté au 5 à 7 des organisations de la Montérégie. Dans les prochains mois, l'APTS tiendra des assemblées pour réfléchir collectivement à l'avenir du syndicalisme : relations de travail, représentativité, rôle politique... rien n'est laissé de côté.





Mai

Dans le cadre de la journée des travailleur-euse-s, plusieurs membres de l'exécutif local se sont joints au rassemblement qui a eu lieu à Sorel.

Les équipes des relations de travail ont été présentes dans plusieurs sites. Stéphanie Rouleau, Christiane Blanchard, directrices, Robert Morin, conseiller syndical, Mélanie Leblanc, présidente et Isabelle Mantha, représentante nationale, ont pu rencontrer plusieurs équipes.

Pour une quatrième année, l'APTS a organisé un camp de formation syndical. Cette année la thématique était l'austérité. Mélanie Leblanc, présidente, Caroline Sergerie, déléguée à la mobilisation, Julie Béland, directrice, et Isabelle Mantha, représentante nationale, ont pu assister à des conférences et des ateliers pour parfaire leur connaissance sur le sujet.

Les membres du comité local en santé et sécurité au travail, Mélanie Favreau, Amélie Ostiguy, Christiane Blanchard et Edith-Kathie Ayotte, ont offert un midi conférence SST sous la thématique « Pas de risque à prendre ».

Des présentations sur notre programme d'assurances collectives ont été animées par Jean-François Tremblay, conseiller syndical, et Isabelle Mantha, représentante nationale.







Juin

L'événement qui clôture chaque année est l'assemblée générale annuelle. Au niveau local, c'est notre plus haute instance décisionnelle. À cette occasion, les membres peuvent voter sur le plan d'action annuel, le budget et bien entendu sur les postes à pourvoir au sein de l'exécutif. De plus, il est possible pour les membres de soumettre des propositions au vote de l'assemblée. Cette année, Gaëlle Magne et Marie-Philippe Bourget ont recommandé à l'exécutif local de créer un comité de lutte contre la discrimination raciale.

Le 7 juin dernier, Edith-Kathie Ayotte et Isabelle Mantha ont participé à la commémoration de la marche Du pain et des roses, à Québec.

Connaissez-vous la nouvelle campagne de politique de l'APTS « Si on osait pour vrai »? Pour la diffuser en Montérégie-Centre, deux activités de tractage ont eu lieu dernièrement dans les hôpitaux Charles-Le Moyne et du Haut-Richelieu. Si vous voulez en savoir plus sur la campagne, vous pouvez consulter le site internet de l'APTS: <https://aptsq.com/dossiers-de-l-heure/oser-pour-vrai/>

DU NOUVEAU À L'EXÉCUTIF



10 - Arrière (de gauche à droite): Marie-Claude D'Aigle, Jean-François Tremblay, Robert Morin, Pascal Robert, Mélanie Leblanc, Isabelle Mantha, Caroline Sergerie.

Avant (de gauche à droite): Sophia Chrétien, Christiane Blanchard, Edith-Kathie Ayotte, Amélie Ostiguy, Mélanie Favreau, Stéphanie Rouleau, Julie Béland, Elyse Turcotte.

Pascal Robert, Benoit Ramier ainsi que Julie Béland ont été réélus par acclamation aux postes de vice-président, de trésorier et de directrice de l'exécutif local. Caroline Sergerie et Amélie Ostiguy ont quant à elles été élues par acclamation aux postes de directrices. L'exécutif a de plus le plaisir d'accueillir Marie-Claude D'Aigle, qui devient notre nouvelle déléguée à la mobilisation.

L'équipe syndicale remercie chaleureusement Christiane Blanchard pour son apport lors de son passage à l'exécutif. Son professionnalisme, son empathie et sa combativité vont nous manquer. Nous lui souhaitons le meilleur pour ses nouveaux projets!

ASSURANCES COLLECTIVES

Le 28 mai dernier ont eu lieu les rencontres d'information en lien avec le régime d'assurances collectives. Merci aux personnes qui ont participé.

Retrouvez les renseignements partagés ici: [Rencontre d'information régime d'assurances collectives](#)

COORDONNÉES DE VOTRE EXÉCUTIF LOCAL

Courriel: cisssmc@aptsq.com

Hôpital Charles-LeMoyne: 450-466-5000 poste 3037 Local AS-0064 (sous-sol)

Hôpital Haut-Richelieu : 450-359-5000 poste 2856 Local SS-10 (sous-sol)

Facebook: <https://www.facebook.com/syndicatAPTSMonteregie>
